

EXTRAIT du registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 27 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Montpeyroux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude CARCELLER, Maire.

Etaient présents : Claude CARCELLER, Bernard JEREZ, Jeanine NONROY, Claude GOUJON, Catherine GIL, Jim CARTIER, Christophe BOYER, Pauline LAINE-CURTAN, Félix von LUSCHKA-SELLHEIM, Françoise PUGINIER-LUSCHKA.

Etaient excusés :

Norbert ALAÏMO, Marie-Claire FRYDER, Laure DESVARD

Etaient absents : Virginie GUSTAVE, Ludovic GAHLAC

Ont donné procuration :

Norbert ALAÏMO donne pouvoir à Bernard JEREZ
Marie-Claire FRYDER donne pouvoir à Catherine GIL
Laure DESVARD donne pouvoir à Claude CARCELLER

En exercice	15
Présents	10
Votants	13
Pour	13
Contre	
Abstention	

Date de la convocation : 14/03/2025

Secrétaire de séance : Jeanine NONROY

Objet : Demande fonds de concours CCVH - Lecture Publique
N° DEL 10/20250327

Monsieur le Maire explique que la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault, CCVH, a mis en place un fonds de concours pour l'amélioration des locaux et de l'équipement des bibliothèques municipales du réseau de la Vallée de l'Hérault. Les opérations concernées sont :

- La construction, la rénovation d'extension et de mise en accessibilité des bibliothèques. La commune pour la construction de la médiathèque en 2020 a bénéficié de cette aide pour un montant de 58695€, soit 23% du coût total.
- Les équipements, comme le mobilier d'accueil, de présentation des collections, la signalétique, etc...

A ce jour le besoin de mobilier pour la médiathèque concerne :

- Une tour à livres de 1,70 mètres, idéale pour la présentation des collections de mangas, qui s'étoffe particulièrement, d'une valeur HT de 762,74 €, soit 915,29 € TTC
- Un chariot de bibliothèque avec étagère double face d'une valeur HT de 249,16€, soit 298,99€ TTC

Selon l'équipement, la CCVH peut financer jusqu'à 50% du coût total des opérations HT de 1011,90€, soit jusqu'à hauteur de 505,95€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** l'achat de mobilier pour la médiathèque
- **DEMANDE** à monsieur le maire de déposer auprès de la CCVH un dossier au fonds de concours « lecture publique »
- **MANDATE** monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à cette demande.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

Claude CARCELLER.

